



DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS

AIN

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Séance du 09 mai 2023

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

L'an deux mil vingt-trois, le deux mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire suppléante.

Convocation : 02/05/2023

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Picot S. - Prigent C. - Rebucini C. - Roux C.

Absent représenté : Ticky Monekoso H. représentée par Jeambenoit E.
Tournillac C. représentée par Chivot D.

Secrétaire de Séance : Rebucini C.

Délibération : 2023-020**Objet : Modalités et tarifs pour la gestion des salles communales.**

La Maire suppléante donne la parole à Mr Chapuis pour évoquer cette délibération.

Mr Chapuis rappelle qu'une délibération a été prise en séance du 25 janvier 2018 pour mettre en place les modalités et les tarifs des mises à disposition des salles communales.

Au vu des demandes croissantes des associations extérieures et des contraintes liées à l'entretien dans les locaux du centre périscolaire, il est nécessaire de revoir les modalités de mise à disposition des salles communales.

➤ **Modalité de réservation :**

Toute réservation même à titre gracieux doit faire l'objet d'une demande écrite qui devra impérativement transiter par le secrétariat avant d'être transmise et gérée par l'interlocuteur concerné par cette demande, à savoir Mr Chapuis, Mme Ferres ou le secrétariat de mairie.

Les associations ou tout particulier souhaitant utiliser les salles de manière récurrente ou pour toute modification du planning habituel doivent formuler une demande écrite au moins une fois par an dans un délai raisonnable.

➤ **Tarifs**

SALLE DES FETES			
ETE - 1 ^{er} avril au 30 septembre			
		Tarif journalier	Week End
Particulier	Chanay	200 €	300 €
	Extérieur	300 €	400 €
Association	Chanay	A titre gracieux	
	Extérieure	300 €	400 €
HIVER - 1 ^{er} octobre au 30 mars			
		Tarif journalier	Week End
Particulier	Chanay	250 €	350 €
	Extérieur	400 €	500 €
Association	Chanay	Une fois à titre gracieux sinon 50 € pour compensation du chauffage	
	Extérieure	400 €	500 €

Délibération publiée sur le site internet de la commune le 15 mai 2023.



CHALET COMMUNAL :			
		Tarif journalier	Week End
Particulier	Chanay	50 €	100 €
	Extérieur	50 €	100 €
Association	Chanay	A titre gracieux	
	Extérieur	Pas de location	

NOUVELLE SALLE DE CONSEIL MUNICIPAL ET DES MARIAGES :

Cette salle a vocation à être mise à disposition à titre gracieux pour la tenue de réunion exclusivement. Toute réunion prévoyant à l'issue un repas ne sera pas autorisée.

Le choix de cette salle se fera uniquement lorsque l'ancienne salle ne pourra pas recevoir ladite réunion compte tenu soit de sa disponibilité soit du nombre de personnes attendues.

ANCIENNE SALLE DE CONSEIL MUNICIPAL ET DES MARIAGES :

Cette salle a vocation à être mise à disposition à titre gracieux pour la tenue de réunion en premier lieu, elle peut cependant avoir d'autre vocation après accord de Mr Chapuis et/ou du Maire.

En ce qui concerne la tenue de réunion, il sera d'office proposé cette salle. Dans le cas où le nombre de personnes attendues serait supérieur à 15 personnes, il sera alors proposé la nouvelle salle de Conseil et des Mariages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'accepter les propositions et les modifications tels qu'énoncées,
- De rajouter un coût annuel de location pour toute utilisation récurrente de la salle des fêtes à 100,00€ par an,
- De préciser que les salles communes seront mises à disposition gratuitement à l'association Handi'Raid,
- D'habiliter Mr Chapuis à rectifier la rédaction des règlements intérieurs pour les points ne mettant pas en jeux la responsabilité de la collectivité si cela est nécessaire,
- D'autoriser le Maire ou son Adjoint en charge de ce dossier à signer les règlements intérieurs en cas de besoin.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré

Les jours mois et ans que dessus,

La Maire suppléante,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Cédric REBUCINI